

## Taux des crédits aux entreprises – France • T2 2022

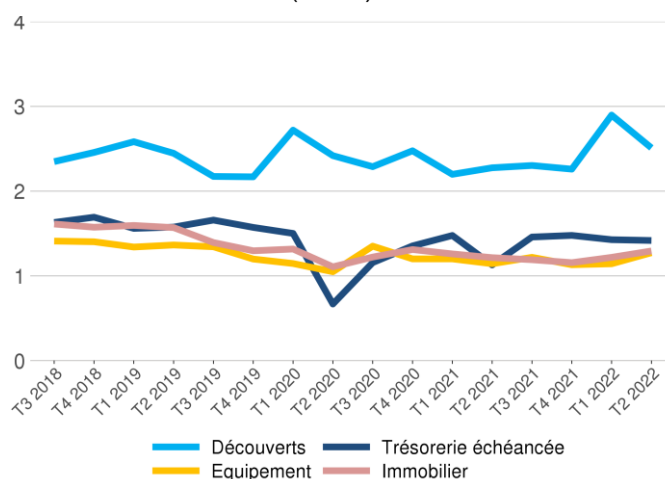
### Légère hausse du taux des crédits à l'équipement et à l'immobilier

Au 2<sup>ème</sup> trimestre 2022, le taux moyen des crédits à l'équipement est en légère augmentation, à 1,27 % après 1,14 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, ainsi que le taux moyen des crédits immobiliers (1,30 % après 1,22 %).

Pour les crédits à plus court terme le taux moyen des découverts utilisés baisse sensiblement par rapport au trimestre précédent (2,51 % après 2,90 %). Le taux moyen des crédits de trésorerie échéancée est quasi-stable (1,42 % après 1,43 %).

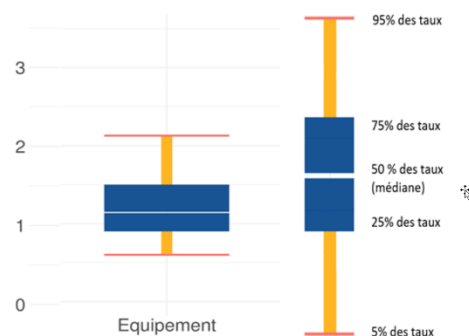
#### Taux moyen des crédits par objet

(en %)



#### Dispersion des taux

(en %)



#### Caractéristiques des nouveaux crédits aux entreprises

TESE moyen (en %)

Durée moyenne (en mois)

Part des prêt à taux fixe (en %)

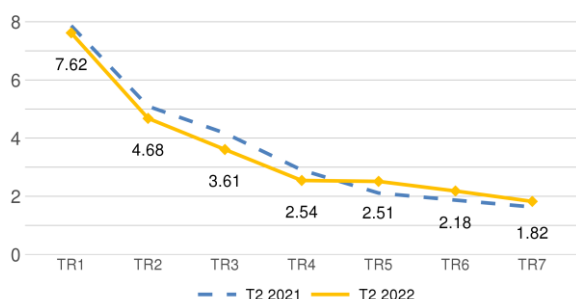
	T2 2022	T1 2022	T2 2022	T2 2022
Découverts	2,51	2,90		
Trésorerie échéancée	1,42	1,43	29	37
Equipement	1,27	1,14	123	84
Immobilier	1,30	1,22	197	96

L'enquête est réalisée auprès d'un échantillon de guichets et de sièges d'établissements bancaires ayant leur activité en métropole. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières. Elle se fonde sur le taux effectif au sens étroit (TESE), c'est-à-dire la composante d'intérêt du taux effectif global (TEG).

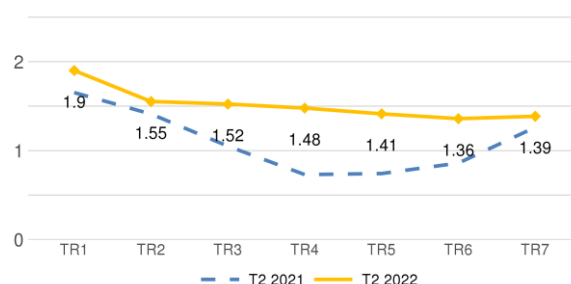


## Taux moyen par tranches de montant (%)

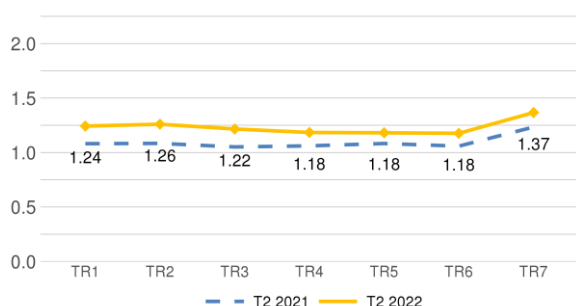
### a) Découverts



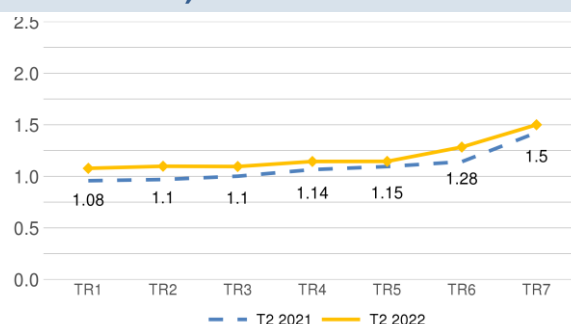
### b) Trésorerie échancée



### c) Équipement

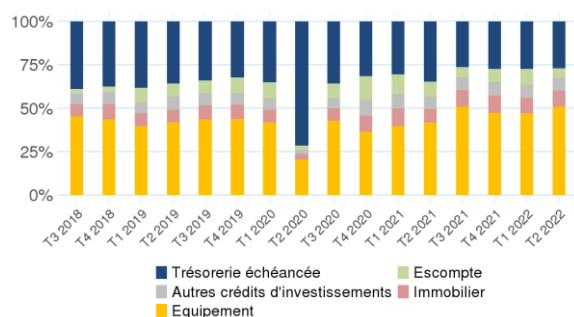


### d) Immobilier



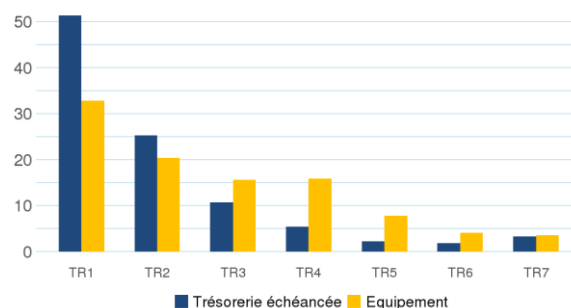
## Répartition du flux de crédits nouveaux par objet

(en % du flux nouveau hors découverts)



## Nombre de lignes par tranches de montant

(en % du total des nouvelles lignes de crédit de chaque catégorie)



Tranche 1 : moins de 25 000 € // Tranche 2 : de 25 000 à moins de 50 000 € // Tranche 3 : de 50 000 à moins de 100 000 € // Tranche 4 : de 100 000 à moins de 250 000 € // Tranche 5 : de 250 000 à moins de 500 000 € // Tranche 6 : de 500 000 à moins de 1 000 000 € // Tranche 7 : 1 000 000 € et plus. Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. Les taux moyens sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondants.